



Comité de Quartier Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 15 juin 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Céline BODET : Éluée référente du quartier

Jean-Max DUCOUSSO : Correspondant du quartier

Pierre CLAVERIE : Correspondant du quartier (absent-excuse)

Michel BARRERE : Correspondant du quartier (absent-excuse)

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier (absente-excuse)

Était également présente :

Charlotte LEFEVRE : Chargée de mission sur la transition énergétique et en charge de la transformation de l'éclairage public

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
c-bodet@oloron-ste-marie.fr
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

1) Présentation de la transformation de l'éclairage public par Charlotte LEFEVRE

Le projet a pour buts :

- Réduire la consommation électrique de l'éclairage actuel
- Réduire l'impact environnemental des anciens éclairages (réduire la pollution lumineuse impactant l'écosystème urbain)
- Assurer un éclairage efficace procurant un ressenti de sécurité aux habitants

La réduction de la consommation électrique est obtenue par :

- Le remplacement progressif des ampoules ou dispositifs actuels par des éclairages à LED
- Diriger le flux éclairant vers le sol et les zones à éclairer
- Une réduction de l'éclairage de 23h00 à 6h00 dans des zones où cela est possible (très faible fréquentation ou circulation pendant cette période). L'éclairage devient normal grâce à la détection de la présence de piétons, cyclistes et automobilistes. Les LED aval / à l'aplomb / amont sont allumées au passage des personnes.

Depuis le lancement de cette rénovation, 34% des éclairages sont passés en LED. Le remplacement total est programmé dans un plan se déroulant sur plusieurs années (il faudra environ 10 ans pour tout remplacer).

Par ailleurs, plusieurs passages piétons sont ou vont être équipés d'un éclairage complémentaire qui s'allume dès la présence d'un piéton. Cela a pour but de solliciter la vigilance des conducteurs et leur permettre de respecter le code de la route qui priorise le piéton sur la circulation du véhicule (le refus de priorité au piéton est sanctionné d'un retrait de 6 points sur le permis de conduire et d'une amende). Les passages piétons sur le boulevard au droit de la rue Derème et devant le lycée sont équipés de ce dispositif d'éclairage innovant.

Les équipements en LED actuels ont permis une économie de 150 000 euros sur la facture d'électricité éclairage en 2021.

L'électricité est achetée à un prestataire s'approvisionnant auprès de producteurs énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne via des garanties d'origine électricité 100% renouvelable).

Présentation de la réglementation concernant les éclairages privés (parcs de stationnement, vitrines) et les enseignes. Cette réglementation nous était inconnue et ce doit être le cas pour les entreprises, commerces, zones commerciales, parkings privés, Cette information est à transmettre aux entreprises et structures concernées, d'autant plus que le respect des heures d'extinction réduira les consommations d'électricité et les factures correspondantes.

Programme pluriannuel d'économies d'énergie sur l'éclairage public – sécurisation des passages piétons en annexe de ce compte-rendu – pages 5 à 12.

2) Questions / Réponses

Point 62 : Place des Oustalots

Des tracteurs et des camions stationnent sur les trottoirs, devant le magasin Mays Motoculture, obligeant les piétons à utiliser la chaussée.

Réponse : L'information a bien été transmise au service de la Police Municipale.

Point 63 : Rue Joseph Vigneau

Un véhicule modèle Picasso est en stationnement ininterrompu depuis 2 mois.

Réponse : L'information a bien été transmise au service de la Police Municipale.

Point 64 : Haies

Plusieurs débordements de haies sont signalés :

- Rue Maurice Ravel
- Première maison contre la papeterie
- Rue des Oustalots (n°20)
- Rue des Oustalots, vers l'abri bus en face du LIDL : travaux réalisés par le propriétaire semaine 23

Réponse : Un courrier a été adressé aux riverains concernés afin de demander la taille des haies.

Point 65 : Avenue Georges Messier

Présence de trous dans la chaussée empêchant le stationnement des véhicules.

Lors de la réunion, il est stipulé que pour tout problème sur l'espace public nécessitant une intervention urgente, les administrés peuvent appeler le service EOP de la Mairie (Écoute Oloron Proximité) au 0 805 70 84 03 ou remplir un formulaire sur le site internet de la Ville.

Réponse : La réfection de la voirie a été réalisée.

Point 66 : Rue Saint-Cricq

Présence de poubelles sur le trottoir, obligeant les piétons à descendre sur la chaussée.

Réponse : Le SICTOM va rappeler aux propriétaires qu'ils doivent rentrer leur container après la collecte.

Point 67 : Rue Auguste Peyré

Le passage piéton proche de la descente rue Révol est à reculer pour améliorer la visibilité piétons/conducteurs.

Réponse : Le passage piéton ne sera pas déplacé. Le carrefour Révol/Auguste Peyré sera modifié lors des travaux de la rue Révol.

Point 68 : Square Daguzan

a) Les composteurs sont quasiment pleins et la réserve de broyats est presque vide.

Réponse : Vous pouvez contacter le SICTOM afin de discuter des solutions envisageables et pouvant être mises en place.

b) Présence d'encombrants au bout de l'impasse qui se perpétue.

Réponse : La collectivité cherche à éradiquer cette incivilité. Il est difficile de sanctionner les personnes déposant des encombrants si nous ne les surprenons pas sur le fait.

Félicitations à l'équipe des services techniques pour le remplacement des caniveaux centraux par une partie bétonnée plus résistante.

Point 69 : Place Sainte-Marie / Rue Saint-Grat

Les poubelles du café Saint-Honoré stationnent sur le trottoir, obligeant les piétons à circuler sur la chaussée.

Réponse : Le SICTOM va rappeler au propriétaire qu'il doit rentrer ses containers après la collecte.

Point 70 : Trottoirs du quartier

Étroitesse de nombreux trottoirs obligeant les piétons à circuler sur la chaussée.

Proposition de réaliser un état des lieux sur l'ensemble du quartier, mobilisant les correspondants et les bonnes volontés. Ce travail serait ensuite présenté en réunion du comité de quartier. La Municipalité mettrait à disposition des plans du quartier.

Réponse : Les services techniques donnent un avis favorable à cette proposition.

Échanges sur ce sujet et liens avec l'enjeu de transformation des mobilités urbaines pour ne pas aggraver les effets du réchauffement climatique.

Le développement de la pratique des déplacements doux (pédestres, cyclistes, trottinettes, ...) nécessite une sécurisation des usagers. Il s'avère que le sujet de la sécurisation des piétons et des cyclistes est un sujet récurrent lors des réunions de notre comité de quartier.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 28 septembre 2022 à 20h30 à l'ancienne mairie



Programme pluriannuel d'économies d'énergie sur l'éclairage public

Sécurisation des passages piétons

Comité de quartiers Sainte-Marie – 15/06/2022

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Réglementation



- *L 2212-2, 1ère du Code Général des Collectivités Territoriales : Le Maire a pour mission de veiller à la **sûreté, et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend notamment l'éclairage***
- *L R 583-2 Code de l'Environnement : **L'éclairage public est assuré ou assumé pour la sécurité des déplacements, des personnes et des biens et le confort des usagers sur l'espace public ou privé en particulier la voirie.***
- *Article 2.1.1 du règlement de collecte du SICTOM : **En raison des risques accrus lors de la collecte de nuit, l'éclairage public est nécessaire au travail en sécurité. Tout projet d'extinction de l'éclairage public concernant les communes collectées avant 7h du matin ne pourra s'envisager qu'après concertation avec le SICTOM et sous réserve de son avis (à partir de 3h, 4 jours sur 7).***
- ✓ *A l'occasion d'un accident survenu sur une voie publique peu ou pas éclairée, la responsabilité du maire, qui est aux termes de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales responsable en matière d'éclairage pourrait être recherchée. La décision de diminution de l'éclairage public aujourd'hui votée par les conseils municipaux, peut donc engager la responsabilité du maire en tant qu'autorité de police. (<http://www.cdmf-avocats.fr/extinction-nocturne-responsabilites-du-maire/>)*
- ✓ *Il appartient donc au maire de rechercher ainsi un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs de la commune prioritaires en matière d'éclairage public ou au regard des circonstances locales.*

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Etat du parc



- ☐ 115 Armoires électriques
 - ❖ Toutes équipées d'horloges astronomiques
 - ❖ 11 équipés de régulateurs de tension -> Réduction de la pollution lumineuse
 - ❖ Voies en 1/2 de 00h à 6h -> Réduction de la pollution lumineuse
- ☐ 2 500 Point lumineux
 - ❖ Remplacement du parc en LED
 - ❖ Suppression des « boules » -> Réduction de la pollution lumineuse->
 - ❖ Expérimentations de lanternes à détection de présence dans les quartiers résidentiels
- ☐ 1 800 MWh consommation /an
- ☐ 230 000 € /an



GRAND PRIX 2018 COLLECTIVITÉS LOCALES

CATÉGORIE



Commune d'Oloron Sainte-Marie
Programme global d'économie d'énergie

Prix Energie 2018 du Grand Prix des collectivités locales

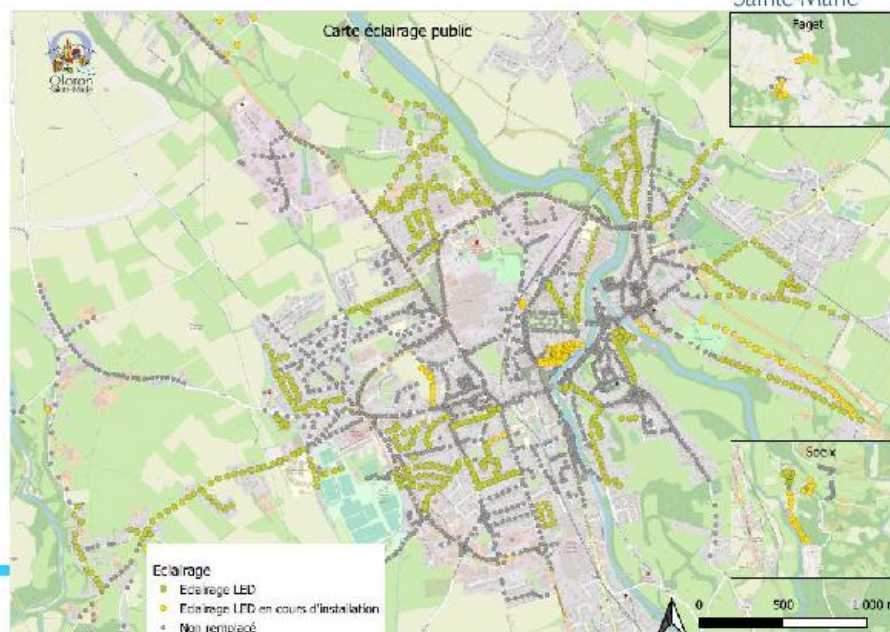
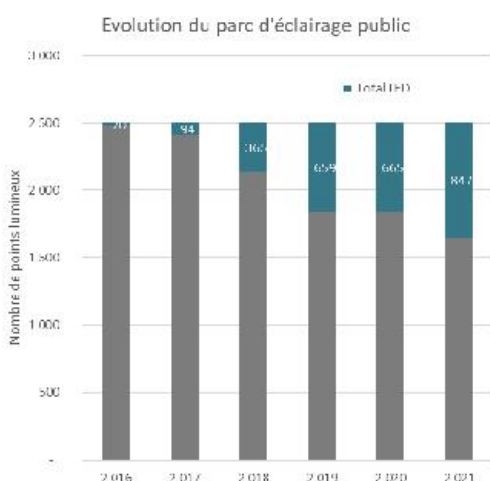
Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'énergie nécessaire à l'éclairage est **garantie d'origine 100% renouvelable**, dans le cadre du marché de fourniture d'électricité



Programme pluriannuel depuis 2016



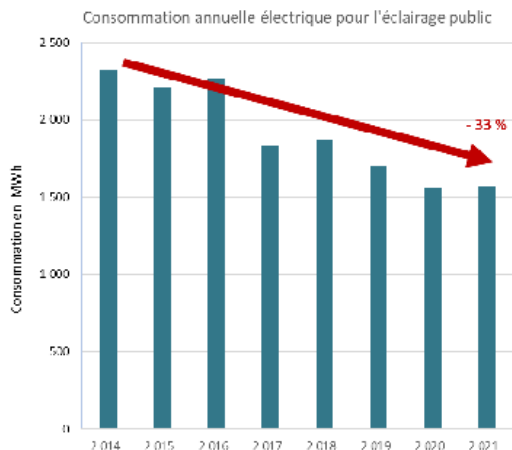
847 points lumineux en LED
soit 34 % du parc



Bilan énergétique



Résultats :

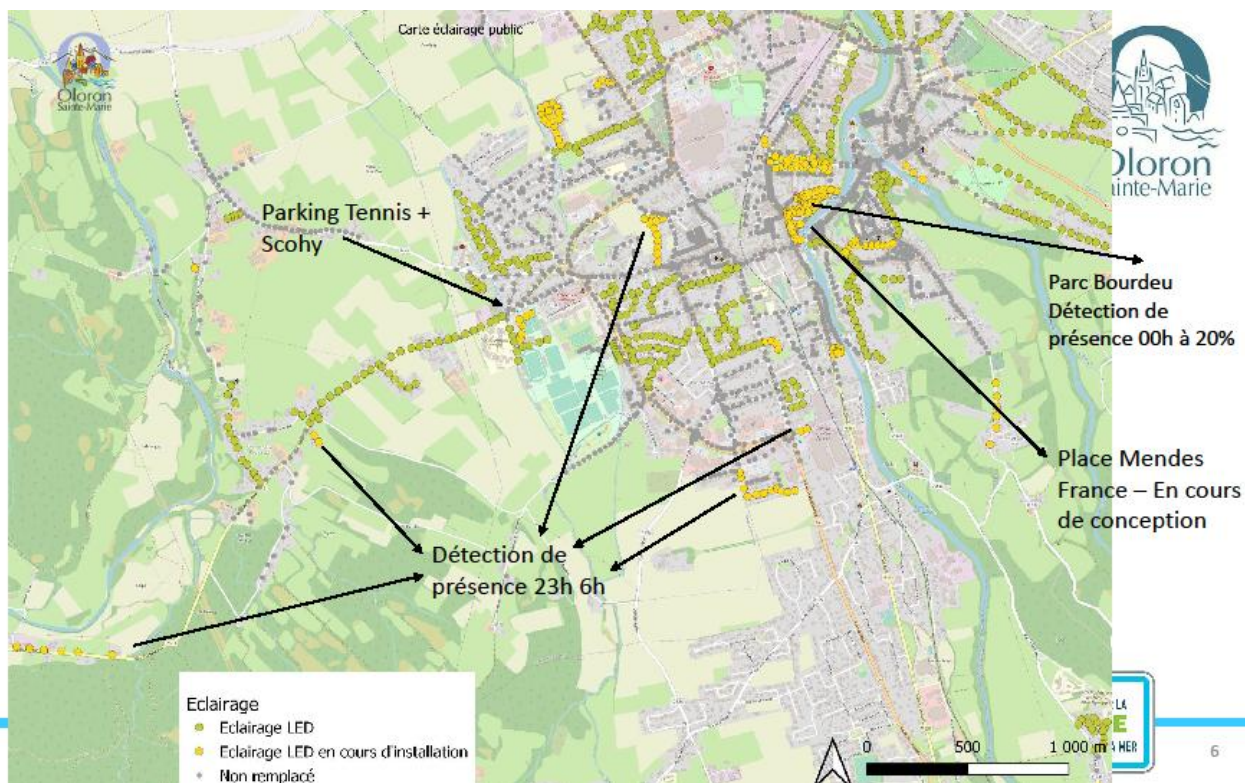


Les consommations diminuent de -33 % entre 2014 et 2021. Cependant le coût de l'énergie et des taxes qui en découlent ont augmenté de 40 %.

L'effort doit être poursuivi pour compenser la hausse de l'énergie qui ne va pas s'arrêter.

Sans travaux d'économies d'énergie, la facture s'élèverait à 350 000 € en 2021, soit une économie de 120 000€.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



Exemple d'équipement

AVANT



APRES



Programme « La nuit sous un autre jour »

- ❑ Commune pilote – projet portée par le Pays de Béarn :
 - ❖ 40 communes retenues soit 5 commune par intercommunalité du Pays
 - ❖ Enjeux biodiversité
 - ❖ Enjeux TVB (Trame Verte et Bleue)
 - ❖ Enjeux pollinisation
- ❑ Diagnostic de l'éclairage d'un point de vue technique et consommation énergétique (SDEPA) en cours
- ❑ Diagnostic écologique pour identifier les enjeux biodiversité sur les zones de conflit (Bureau d'étude écologie) en cours
- Préconisations pour optimiser l'éclairage d'un point de vue énergétique et biodiversité
- Estimation financière de la mise en place de ces préconisations



Qu'en est-il des enseignes ?



- ❑ **Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses :**
- Les éclairages extérieurs [...] liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert ou semi-couvert, sont éteints **au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité** et sont rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- Les éclairages des bâtiments non résidentiels [...] sont allumés au plus tôt au coucher du soleil et **sont éteints au plus tard à 1 heure du matin**.
- Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel **sont éteints au plus tard une heure après la fin de l'occupation de ces locaux** et sont allumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- Les éclairages de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition **sont éteints à 1 heure du matin au plus tard** ou 1 heure après la cessation de l'activité si celle-ci est plus tardive et sont allumées à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.



Sécurisation des passages piétons

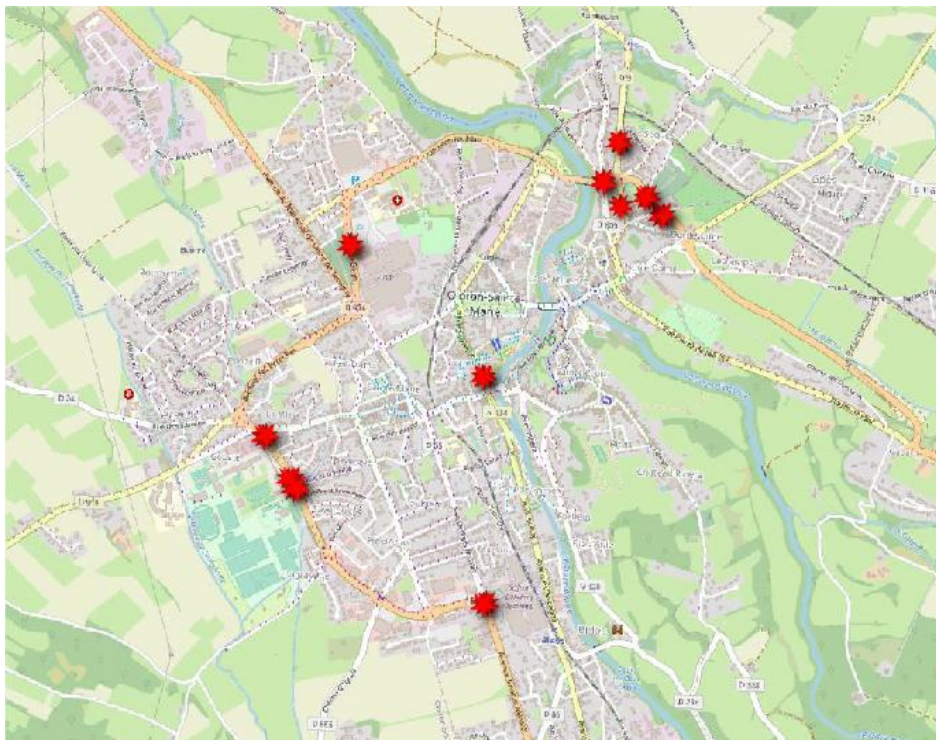
Eclairage supplémentaire



- Mise en place de 2 mats (ou directement luminaires) de chaque côté du passage piétons.
- Détection de présence communiquant entre les 2 éclairages dès qu'une personne est détectée.
- But est d'attirer l'attention du conducteur de la présence de piétons au abord des passages piétons



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



- Croisement Rue du Coq / RD6
- Croisement Allée du Cimetière – Rue Théophile de Bourdeu / Franchissement RD6
- Croisement Rue Camou – Rue Navarrot / Franchissement RD6
- Traversée Avenue Bordelongue / Ecole Navarrot
- Traversée Avenue Bordelongue / Rue Henri IV
- Traversée Rue Van Gogh
- Traversée Tristan Dereme Boulevard Mitterrand / RD6
- Traversée Rue Pistole Boulevard Mitterrand / RD6 - Nord
- Traversée Rue Pistole Boulevard Mitterrand / RD6 - Sud
- Traversée Avenue Georges Messier / RD55
- Traversée Place Mendès France / Rue Carrerot

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



